

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

L'an deux mille vingt quatre, le neuf avril, le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni , sous la présidence de M/Mme Prénom Nom suivant la convocation en date du .

### **DÉCISION N° DB2024\_015 - ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, réuni le 9 avril 2024,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-138 en date du 9 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Bureau,

Considérant que la Communauté de Communes Le Grand Charolais assure la gestion de l'école de musique intercommunale,

Considérant l'engagement de la Communauté de Communes Le Grand Charolais dans une démarche de classement de son école de musique intercommunale en conservatoire à rayonnement intercommunal,

Considérant l'importance du travail en réseau dans cette démarche de classement,

Considérant l'importance d'intégrer un réseau professionnel de qualité qui permet d'assurer une veille pédagogique et professionnelle pour les enseignants de l'école, et de bénéficier de réductions sur les tarifs SEAM et SACEM,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 9 avril 2024,

**Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :**

**A l'unanimité,**

**DÉCIDE**

**Article 1 :** De renouveler l'adhésion du Grand Charolais à la Fédération Française de l'Enseignement Artistique pour l'année 2024.

**Article 2 :** De régler la somme de 300 € au titre de cette adhésion et d'imputer la dépense sur la ligne du budget correspondant.

**Article 2:** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

**Article 3:** La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de membres en exercice : 21	Secrétariat de séance assuré par : Prénom nom
Membres présents à la séance : 13	Votants : 13

**Membres présents :**

Gérald GORDAT, Pierre BERTHIER, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, David BÊME, Daniel BERAUD, Patrick BOUILLON, Philippe DUMOUX, Daniel MELIN, Bérénice PORTIER, Nicolas LORTON, Jean-Marc NESME, Marie-France MAUNY

**Membre(s) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :**

Magali DUCROISET, André ACCARY, Christian LAROCHE, Elisabeth PONSOT, Jacky COMTE, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Patrick PAGÈS

Ont signé au registre les membres présents  
Fait et délibéré en séance, le 9 avril 2024  
Pour extrait conforme

**Gérald GORDAT**  
**Président du Grand Charolais**